

[Voir la version en ligne](#)

## LA COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES

ÉVOLUE

À PARTIR DU 30 JUIN

Le BAC GRIS sera collecté

**UNE SEMAINE SUR DEUX**  
comme le BAC JAUNE.

Découvrez le nouveau calendrier de collecte



Retrouvez toutes les actualités du SIRTOM sur **Facebook** et **PanneauPocket**

### Changement de rythme de collecte : une période d'adaptation nécessaire

Depuis le 30 juin dernier, le SIRTOM a mis en place un nouveau rythme de collecte : les ordures ménagères sont désormais collectées une semaine sur deux, comme c'est déjà le cas pour les emballages recyclables.

Ce changement, anticipé de longue date, s'inscrit dans une démarche de rationalisation du service public. Il vise à limiter les kilomètres parcourus par les camions de collecte, réduire l'empreinte carbone du service, et permettre des économies indispensables dans un contexte budgétaire contraint. Ce nouveau fonctionnement, déjà en place dans de nombreux territoires, répond à une réalité de terrain : les bacs gris n'étaient pas sortis toutes les semaines, ou à moitié vides dans beaucoup d'endroits.

### Une stricte application du règlement de collecte

Cependant, depuis quelques jours, certains usagers peuvent constater que leurs bacs n'ont pas été collectés, même lorsqu'ils sont présentés à la bonne date. Cette situation est liée à une stricte application du règlement de collecte par les agents.

Ce règlement, consultable sur le site du syndicat, précise notamment que :

- les bacs doivent être fermés et ne pas déborder,
- ils doivent être accessibles, placés sur le domaine public
- ils doivent être sur une surface stable et roulant (et non sur une pelouse, un trottoir enherbé ou autre),
- les déchets doivent être correctement triés selon leur nature.

Ces consignes sont essentielles pour garantir des conditions de travail sûres pour les agents et assurer une collecte efficace.

### Un contexte social à prendre en compte

Il est important de souligner que cette situation ne découle pas du changement de rythme de collecte lui-même, mais d'un contexte social plus large. Les agents de collecte ont récemment formulé des revendications salariales, qui sont actuellement en discussion avec les élus. Dans l'attente d'avancées sur ce dossier, les agents de collecte ont choisi d'exercer leur droit à appliquer strictement le règlement de collecte.

Le SIRTOM tient à souligner que de nombreux avantages ont été accordés sous ce mandat, avec par exemple la mise en place de la NBI, prime d'accueil du public en déchèteries notamment d'un montant de 41 € net par mois ; d'une augmentation de l'IFSE de 100€ net par mois pour chaque agent ; d'une augmentation du CIA de l'ordre de 14€ net par mois par agent ; d'une prime inflation accordée en 2023 d'un montant global pour le SIRTOM de 15 575€ brut ; de titres restaurant qui représentent un gain par agent de 81€ net par mois ; d'une prévoyance obligatoire avec prise en charge à hauteur de 65% par le SIRTOM au lieu de 50%, ce qui représente un avantage minimum de 5€ net par mois et par agent.

Ces différentes avancées sociales représentent une augmentation par agent de l'ordre de 120 € net par mois minimum, pouvant aller jusqu'à 267€ net par mois pour certains, sans prendre en compte la prime inflation versée en 2023.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le SIRTOM mettra également en place une complémentaire santé avec une prise en charge de 15€/mois et par agent au lieu de 10€ actuellement pour certains.

**Le dialogue reste ouvert**

Les élus du syndicat restent pleinement mobilisés pour maintenir un dialogue constructif avec le personnel, dans le respect des contraintes financières et des équilibres budgétaires. L'objectif partagé reste de garantir un service public de qualité, durable, et respectueux à la fois des usagers et des agents. Dans cette période de transition, nous appelons chacun à la compréhension et à la coopération. Le respect des consignes de présentation des bacs contribuera à limiter les désagréments et à accompagner sereinement ce changement d'organisation.

Catherine PEGON, présidente du SIRTOM de la Vallée de la Grosne



**SIRTOM de la Vallée de la Grosne**  
ZA Pré St Germain  
16 rue Albert Schmitt  
[secretariat@sirtomgrosne.fr](mailto:secretariat@sirtomgrosne.fr)  
03 85 59 26 98

Cet email a été envoyé à [mairie.cortevaix@wanadoo.fr](mailto:mairie.cortevaix@wanadoo.fr). Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrits dans la base de données du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

**Se désinscrire**



© 2025 SIRTOM de la Vallée de la Grosne